

Année scolaire 2019 – 2020 : une prolongation jusqu'en novembre prochain envisagée par le gouvernement

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENREDI 29 MAI 2020

613

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mali

Le Communiqué de l'impuissance



District de Bamako : le Maire est de retour



Groupes parlementaires : la difficile équation



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	Mali : Le Communiqué de l'impuissance	P.4
Brèves	Tentative d'incursion dans le Djata land : SALIF KEÏTA inquiet des méthodes inquisitoriales de la sécurité d'état Claudy Siar appelle l'Afrique à sortir de l'ONU, l'OMS, le FMI... Baisse du prix du coton : Les cotonculteurs appellent IBK à la rescousse Ministère de la sécurité et de la protection civile : Recrutement à titre exceptionnel de deux mille cinq cent (2 500)	P.11 P.11 P.12 P.12
Actualité	Année scolaire 2019 – 2020 : une prolongation jusqu'en novembre prochain envisagée par le gouvernement Centre Médical COVID-19 de la MINUSMA : l'ONU et l'État malien continuent de s'épauler en riposte à la pandémie	P.15 P.16
Politique	Assemblée nationale : Le peuple observe les honorables députés ! Déclaration du Congrès National Démocratique - Faso Yiriwa Ton sur le 29ème anniversaire du Parti District de Bamako : le Maire est de retour Mali : les lignes directrices des députés YELEMA en cinq Groupes parlementaires : la difficile équation	P.18 P.19 P.21 P.24
Culture & société	L'infertilité : Source de différend dans les foyers !	P.29
International	Madagascar : le fonctionnement optimal du futur barrage de Volobe (120 MW) menacé par la dégradation de la forêt La Chambre d'appel de la CPI modifie les conditions de mise en liberté de MM. Gbagbo et Blé Goudé	P.30 P.31
Sport	Compétitions interclubs : La Fémafoot dans l'embarras	P.32



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Mali : Le Communiqué de l'impuissance

Le Gouvernement du Mali a enfin réagi aux nombreux actes de véritable souveraineté que la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) n'a cessé de poser notamment à Kidal. Depuis la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, les 15 mai et 20 juin 2015, la CMA se comporte en véritable gouvernement de la Cité des Ifoghas en édictant de véritables Arrêtés et Décrets pour administrer la ville. Le Gouvernement du Mali, lié par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation dont certains articles ressemblent fort à l'octroi de l'autonomie aux rebelles kidalois, se contente de communiqués qui montrent toute son impuissance aussi longtemps que la cité rebelle échappera au contrôle de l'Etat. C'est le cas du dernier communiqué en date du 27 mai 2019, signé du mi-

nistre Porte-parole du Gouvernement, où celui-ci exprime son « indignation » devant des « actes régaliens de l'Etat » que pose la CMA à Kidal. C'est un véritable communiqué d'impuissance car le Gouvernement ne dispose d'aucun moyen de pression ou de dissuasion pour contraindre la CMA au respect de la souveraineté du Mali sur Kidal.

C'est une vérité de Lapalisse : Kidal a échappé au contrôle de l'Etat du Mali le jour où les troupes françaises de Serval ont interdit aux Forces armées maliennes (FAMA) de pénétrer dans la ville rebelle en 2013. Jamais, depuis cet acte d'humiliation du Peuple malien, la CMA n'a accordé la moindre importance aux protestations du Gouvernement du Mali face aux nombreuses violations de l'Accord de paix. Avant les « actes régaliens de l'Etat » posés

par la CMA ces derniers temps, il fut un moment où les officiels maliens ne pouvaient fouler le sol de Kidal sans l'accord du mouvement rebelle qu'est la CMA. C'est encore le cas aujourd'hui. En effet, en cette période d'épidémie au Covid-19 qui s'étend à tout le Mali, la CMA a renvoyé les spécialistes de la santé dépêchés à Kidal par le Gouvernement pour y instaurer un plan de riposte contre la maladie. Ces actes posés ont été reconnus par les autorités maliennes dans le communiqué sus cité. En effet on peut y lire ceci : « Ces actes anti-républicains vont d'une prétendue grâce accordée à des détenus, à la délivrance d'autorisations de déplacement sur des sites d'orpillage en passant par le refus de recevoir les médecins en charge de la lutte contre la maladie à Coronavirus et les nombreux obstacles érigés contre la présence de l'Armée nationale reconstituée ».

Ces propos sont des aveux d'impuissance d'un Etat qui évite soigneusement d'interpeller le pays qui est à la base de cette rébellion qui continue, il s'agit de l'Etat français qui reste le véritable soutien de la CMA pour des raisons

de stratégie militaire et géopolitique que des spécialistes maliens et étrangers ont largement dévoilées depuis le début de la crise du Nord. C'est pourquoi le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) piétine à imposer à la CMA les règles de bonne conduite. Ainsi, il est ridicule de la part du Gouvernement de condamner « devant notre peuple, le Comité de suivi de l'Accord (CSA), les partenaires au développement et l'ensemble de la communauté internationale, ces actes attentatoires à la souveraineté nationale ». En fait c'est tout ce que peut faire le Gouvernement quand l'Etat du Mali a accepté la démilitarisation du Nord du Mali et la mise en place d'une armée réconciliée où les FAMA sont minoritaires et où le gros du commandement est assuré par les chefs militaires de la CMA.

En fait la CMA n'a jamais cessé de poser des actes de souveraineté face à un Gouvernement du Mali dont elle sait qu'il ne possède aucun moyen de rétorsion si ce ne sont que des protestations formelles qui ne changeront rien. Dans la tête des rebelles de la CMA, l'Azawad est une réalité. Il suffit pour cela de regarder les documents officiels qu'ils produisent. Sur les en-têtes de ces documents figure la carte de l'Azawad qui est une amputation de celle du Mali. Cet acte est plus fort que tout ce que

le Gouvernement condamne car il est l'expression première de la volonté de scission du Mali. Et pendant que les autorités maliennes se confondent en condamnations sans effet, la CMA se militarise comme on a pu le constater lors des assises tenues à Ber où étaient alignées plus d'une centaine de pick-up munis d'armement lourd. Ce que le Gouvernement appelle « actes anti-républicains » de la part de la CMA ne sont autres que des actes de souveraineté d'une entité qui se prend pour un Etat et fonctionne comme tel.

Au rythme où vont les choses, les Maliens devraient s'attendre à une autonomie de l'Azawad au mieux, ou, au pire, à la création d'un Etat de l'Azawad. La seconde hypothèse préfigure inévitablement un affrontement armé entre les FAMA et les forces de la CMA. Il faut croire que la paix est loin d'être gagnée au Mali car tout montre que les rebelles de Kidal sont déterminés à se séparer du Mali une fois pour toutes. Ce rêve, qui est en train de se réaliser, les rebelles kidalois l'ont toujours caressé depuis 1958 quand l'indépendance du Mali se préparait. Les différentes guerres de rébellion que le Mali a connues sont toutes l'expression de ce rêve. Si les Gouvernements successifs ont su retarder son échéance, ceux du pouvoir d'Ibrahim Boubacar Kéita l'ont précipité à tra-

vers un accord dont Choguel Kokalla Maïga n'a jamais cessé de dénoncer le caractère sécessionniste.

La CMA n'entendra pas le Gouvernement du Mali qui « appelle tous les acteurs à faire preuve de la plus grande retenue et à privilégier les moyens et comportements qui désamorcent les tensions et favorisent un retour rapide et durable à la paix et à la cohésion nationale, notre seul salut » ou « invite les acteurs du processus de paix à privilégier les mécanismes et procédures, prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, à toujours inscrire leurs actions dans un cadre démocratique qui respecte la forme républicaine de l'Etat du Mali et l'intégrité de notre territoire national ». La CMA continuera de défier l'Etat du Mali aussi longtemps que la communauté internationale, à travers le CSA, ne la contraindra pas par des mesures vigoureuses allant dans le sens du respect de la souveraineté du Mali sur Kidal. Car il apparaît clairement que le sort du Mali se joue à Paris ou Washington dont les choix sont plutôt douteux.

■ **Diala Thiény Konaté**



Gouvernorat de la Région de Kayes

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES
 REPUBLIQUE DU MALI
 Un Peuple - Un But - Une Foi
 SECRETARIAT GENERAL
 Institut National de Santé Publique (INSP)

COMMUNIQUE N° 87 DU 28 MAI 2020
 DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE SUIVI DES
 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RIPOSTE À LA MALADIE À CORONAVIRUS.

Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales communique :
 Ce jour, 28 mai 2020, sur cent soixante-douze (172) échantillons testés, les services de santé ont enregistré soixante-dix-huit (78) nouveaux cas de COVID-19, vingt (20) patients guéris, deux (2) décès.

Région de Kayes	
- Kayes	2 cas
- Katiébo	3 cas
Région de Koulikoro	
- Kati	1 cas
Région de Ségou	
- Ségou	1 cas
Région de Mopti	
- Mopti	9 cas
Région de Tombouctou	
- Tombouctou	49 cas
District de Bamako :	
- Commune II	2 cas
- Commune III	1 cas
- Commune IV	5 cas
- Commune V	1 cas
- Commune VI	4 cas

A ce jour, la situation cumulée est de :
 - 1194 cas positifs,
 - 72 décès dont 27 survenus en dehors de nos centres de prise en charge,
 - 652 guéris.

La recherche continue pour trouver toutes les personnes-contact.
 A ce jour, 2075 personnes-contact font l'objet d'un suivi quotidien.
 Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales invite les populations à rester sereines et à respecter les mesures de prévention.

Ramako, le 28 mai 2020
 Le Coordinateur National du Covid-19
 Professeur Akary AG IKHANE
 Chevalier de l'Ordre du mérite de la santé

Gouvernorat de la Région de Kayes
 ÉVÉNEMENTS MALHEUREUX SURVENUS A KAYES | LES ÉMISSAIRES
 DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN SÉJOUR DANS LA CITÉ DES RAILS....
 Le ministre Boubacar BAH a dépêché cette mission conduite par son chef de cabinet pour témoigner la compassion de son département à toutes les victimes de ces événements malheureux .
 La délégation a rencontré cet après-midi 28 mai dans la salle de conférence du gouvernorat, en présence du chef de l'exécutif régional inspecteur général de police Mahamadou Z SIDIBE.Ont pris part à cette rencontre ;la notabilité, les chefs religieux, les chefs coutumiers et traditionnels ,la société civile et les organisations de la jeunesse. Cette mission du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, selon le chef de cabinet du ministre, s'est fixée deux objectifs majeurs à savoir :
 Présenter les condoléances au nom des plus hautes autorités du pays et au nom du département de l'Administration territoriale ,les condoléances les plus attristées aux familles des victimes;
 remettre les matériels immobiliers et bureautiques au gouverneur de région, essentiels au fonctionnement de la préfecture de kayes .
 Pour les familles endeuillées, le chef de cabinet a remis au nom du ministre BAH les enveloppes symboliques à chacune des trois familles .Les enveloppes ont été remis officiellement des mains du gouverneur de région au chef des griots Yaya SACKO.Les bénédictions

ont été formulées sous la conduite de l'Imam BARRO, pour le repos éternel de l'âmes des disparus et le retour définitif de la paix,la stabilité et le bon vivre entre toutes Les filles et fils de kayes.
 Les assurances ont été donnés par le visiteur du jour pour la rénovation où la reconstruction de la préfecture de kayes dans un futur proche. Comme dit l'autre s'est la mémoire de kayes qui est partie en fumée,la reconstruction interpelle tout le monde.



Awa Sylla



65ème NUIT
 Ce jour tu as montré comment on a gagné les élections.
 Tu nous a bien montré que tu étais le gagnant.
 Tu as si brillant et éloquent.
 Tu a été si fier de tout le monde.
 Mais comme d'habitude tu a été aussi tu as joué l'apaisement en calamar tout le monde.
 Tu es un homme de paix
 Tu es homme d'honneur
 Tu es l'homme que les maliens doivent chercher à connaître plus.
 En cette 65 ème nuit où je prie fort le seigneur de ne plus compter les nuits qu'ils te libèrent sain et sauf.
 Qu'il pense à la douleur de ta famille, de ta femme et de tes militants.
 Papa revient nous vite car l'attente est juste dure.



Bina Sogoba



Les membres de la haute cour de justice
 1-Sina Oumar Traoré MPM-UDD
 2-Kadidia Sangaré MRD
 3-Soungalo Togola Adema

- 4- Mamadou Salif Diallo Adema
- 5- Abdoul Kadri Ibrahim Diallo VRD
- 6- Issiaka Sidibé RPM
- 7- Cheickna Coulibaly RPM
- 8- Mohamed Ould Mantaly RPM
- 9- Maïmouna Ouloguem BENSOU

Les suppléants

- 1- Djeneba Traoré MPM-UDD
- 2- Drissa Sankaré MRD
- 3- Mahamadou Cissé Adema
- 4- Banou Diawara Adema
- 5- Mariam Dembélé VRD
- 6- Awa Diakité RPM
- 7- Harouna Traoré RPM
- 8- Choghib Ag Attaher RPM
- 9- Moussa Sankaré Benso

Bina Sogoba

Commission TP : président Amadou Maïga

Rapporteur Yiri Keïta

Commission Éducation: président Hamidou Djimide

Rapporteur Boubacar Coulibaly

Commission santé: président Massire Gingire

Rapporteur mossokoura Samaké

Commission de la Défense: président karim Keïta

Rapporteur Idrissa Tangara

Commission Énergie: président Frankaly Keïta

Rapporteur Oumou Coulibaly

Commission des finances président Abdoulaye Konaté

Rapporteur Fatimata Aliou Touré

Commission des lois Abdoulaye Coulibaly

Rapporteur Mohamed Sanogo

Commission de l'administration

Président Arboncana Maïga

Rapporteur Dedeou Traoré

Commission des affaires étrangères

Président Siriki N'fa Konaté

Rapporteur Mamadou Soumaoro

Commission développement rural

Président Mory Sacko

Rapporteur Souleymane Coulibaly

Commission emploi

Président Bocari Sagara

Rapporteur Kalef Tessougue

Commission Contrôle

Président Nouhoum Bocoum

Rapporteur Abou Bagayoko

Primature du Mali

COOPÉRATION | MALI | UNION EUROPÉENNE : Décaissement anticipé de l'Union Européenne en faveur du Mali de 21,6 milliards de FCFA.



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr. Boubou Cissé a présidé, ce jeudi 28 mai 2020, la cérémonie d'annonce officielle du décaissement de l'aide budgétaire 2020 de l'Union Européenne. C'était à la Primature, en présence du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale M. Tiebilé Dramé et du Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Mali, l'Ambassadeur Bart Ouvry. Dans une Déclaration commune, le Mali et l'Union Européenne ont annoncé le décaissement, à titre exceptionnel, de la somme de 21,6 milliards de FCFA (33 millions d'euros), sous forme de don au titre des programmes d'appuis budgétaires de 2020 à notre pays.

« Ce décaissement vient à point nommé et vise à permettre à l'Etat de répondre aux dépenses de la pandémie du Covid 19 » a déclaré l'Ambassadeur Ouvry qui a tenu à rassurer les autorités maliennes quant à la continuité des projets financés par l'Union Européenne dans notre pays malgré la crise de la COVID-19. Il a également annoncé que les tranches variables d'un montant équivalent au décaissement de ce jour est en préparation.

Le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a, quant à lui, souligné que ce décaissement témoigne de la reconnaissance de la centralité de l'Etat malien. Il a rappelé les défis sécuritaires et humanitaires, auxquels le Mali est confronté. Le Premier ministre, Dr. Boubou Cissé a remercié l'Union Européenne pour sa promptitude, sa confiance et la constance de son appui. Mais aussi pour avoir pris toute la mesure de la situation d'urgence née des effets sanitaires, économiques et humanitaires de cette pandémie.

CCRP - Primature.



Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne

Bonjour à toutes et tous

Depuis quelques jours circule un message relatif à la régularisation des sans-papiers avec l'aide d'une structure. Ce message est véhiculé avec l'ancienne adresse de mail du CSDMF csdmfrance@gmail.com

Ce message qui constitue une tentative d'escroquerie n'émane nullement du CONSEIL SUPERIEUR DE LA DIASPORA MALIENNE DE FRANCE (CSDMF).

En effet, la personne utilisant cette adresse est exclue du CSDMF



depuis plusieurs mois. Elle est d'ailleurs assignée devant le tribunal de grande instance de PARIS pour faux et usage de faux, usurpation de titre. Après l'épisode du COVID19, la justice prononcera les condamnations subséquentes pour arrêter cette usurpation de titre. La procédure engagée par le président du CSDM, CHERIF MOHAMED HAIDARA connaîtra certainement son épilogue.

En attendant nous vous demandons de bien diffuser cette mise en garde pour avertir vos proches.

Le CSDMF qui travaille en symbiose avec les associations spécialisées comme la coordination des sans-papiers et CISP 75 ne peut être partie prenante dans cette tentative d'escroquerie.

Merci à toutes et tous de diffuser cette mise en garde.

Magassa Sékou

Secrétaire général CSDM France



Etienne Fakaba Sissoko



Aéroport du Mali : la mise en concession est-elle justifiée ?

L'annonce de la mise en concession de l'Aéroport international Modibo Keita suscite des débats au sein de l'opinion publique malienne. Quelles sont les raisons de cette mise en concession ? Pourquoi la mesure suscite-t-elle autant de questions à travers le pays ? Comment se fera-t-elle ? Quelle sera la durée de cette concession ? Quelles peuvent être les conséquences pour le pays ? Le Grand Dialogue pose le débat.

Invités :

Pr. Mamoutou Soumaré, Centre de réflexion et d'action contre la corruption ;

Moussa Sidibé, Fiscaliste - conseil ;

Dr Étienne Fakaba Sissoko, économiste - chercheur au CRAPES ;

Mamadou Traoré, Forum des Organisations de la société civile.

Forces Armées Maliennes



Le MDAC a reçu en audience l'Ambassadeur de l'UE au Mali

Le Ministre de la défense et des Anciens Combattants a reçu en audience ce jour 28 mai 2020 l'Ambassadeur de l'UE au Mali, accompagné du Commandant de la mission EUTM. L'Ambassadeur Bart OUVRY était venu informer le MDAC des projets de l'UE et échanger sur les questions d'actualité avec le Général de Division

Ibrahima Dahirou Dembélé. Le Commandant de la mission EUTM a profité de cette visite pour rendre compte de la reprise des activités de son service après la phase de suspension suite aux cas de COVID-19 au sein de la mission.



Le MDAC a rencontré le Procureur du Tribunal Militaire de Mopti. Le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants a reçu le jeudi 28 Mai 2020 le Procureur du Tribunal Militaire de Mopti en présence du Directeur de la Justice Militaire. Les échanges entre le Ministre et le Magistrat ont porté sur la gestion des procédures en cours au sein du tribunal et les difficultés liées à son fonctionnement. Le Ministre a demandé au Magistrat en charge du Tribunal de Mopti d'œuvrer à la tenue diligente des dossiers au sein de sa juridiction et la tenue des différents procès. Le Ministre a rassuré son interlocuteur de sa disponibilité à l'appuyer par tous les moyens dans l'exécution de sa mission.



PINAL



Sécurité des populations : Les FAMA appréhendent des racketteurs à Bla

Les FAMA ont appréhendé, le mardi 26 mai 2020, des personnes (16) en accoutrements de chasseurs qui rackettaient les populations à Bla, région de Ségou. C'était aux environs de 14 heures à Tounto localité située à 45 Km au Sud de Bla. Ces individus exigeaient des sommes d'argent aux forains. Ceux qui ne payaient pas

étaient enlevés et séquestrés.

A l'approche, les FAMA ont essuyé des tirs provenant d'eux. Suite à la riposte FAMA, 2 des imposteurs ont été blessés. Lesquels ont été évacués à l'hôpital Nianankoro Fomba de Ségou où l'un a succombé à ses blessures. Les 14 autres ont été interpellés puis remis à la Brigade Territoriale (BT) de Gendarmerie de Pelengana à toutes fins utiles.

Des objets ont été saisis sur ces imposteurs. Ce sont : 05 fusils de chasse, 05 téléphones, 06 couteaux, 11 bâtons, 04 cartes de brigade de vigilance, 18 cartouches de calibre 12 mm, des effets vestimentaires et autres objets traditionnels. Tous ces effets ont été remis à la BT de Pelengana.

Fama

Ammy Baba Cisse

Ce matin, des jeunes disciplinés de Faladie ont été reçus par le chef d'agence EDM faladie Sema dans les locaux de son bureau après la marche. Il a promis aux jeunes de remonter leur message à sa hiérarchie



L'ESSOR



Liste des membres du bureau de l'Assemblée nationale (officiel)

Moussa Timbiné, président RPM

- 1- Hadi Niagadou, 1er vice-président MPM-UDD
- 2- Marimatia Diarra, 2ème vice-président Adema
- 3- Mamadou Diarrassouba, 3ème vice-président RPM
- 4- Assarid Ag imbarcane, 4ème vice-président Adema
- 5- Gouagnon Coulibaly, 5ème vice-président VRD
- 6- Diadié Bah, 6ème vice-président Benso
- 7- Aïcha Belco Maïga, 7ème vice-président RPM
- 8- Modibo Kane Doumbia, 8ème vice-président RPM
- 9- Brahim Dianésy, 9ème vice-président MPM-UDD
- 10- Bajan Ag Amatou, 10ème vice-président RPM

Premier questeur : Ouali Diawara Adema

Deuxième questeur : Belco Samassekou RPM

Les secrétaires parlementaires

- 1er secrétaire parlementaire : Maimouna Dramé RPM
- 2ème secrétaire parlementaire: Oumou Soumaré Adema
- 3ème secrétaire parlementaire: Mamadou Diarriisso Benso
- 4ème secrétaire parlementaire: Ely Diarra VRD
- 5ème secrétaire parlementaire : Ami Diarra Adema
- 6ème secrétaire parlementaire: Wodi Sissoko MPM-UDD
- 7ème secrétaire parlementaire : Younouss Mohamed Ibrahim Maïga RPM
- 8ème secrétaire parlementaire: Lokona Traoré RPM
- 9ème secrétaire parlementaire : Amadou Araba Doumbia Benso
- 10ème secrétaire parlementaire: Mathéné Diarra MRD.

PLANET

PLANET Ananas

PLANET Ananas

PLANET Ananas

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel



Bonjour à toutes et tous

Depuis quelques jours circule un message relatif à la régularisation des sans-papiers avec l'aide d'une structure. Ce message est véhiculé avec l'ancienne de mail du CSDMF csdmfrance@gmail.com

Ce message qui constitue une tentative d'escroquerie n'émane nullement du **CONSEIL SUPERIEUR DE LA DIASPORA MALIENNE DE FRANCE (CSDMF)**.

En effet, la personne utilisant cette adresse est exclue du CSDMF depuis plusieurs mois. Elle est d'ailleurs assignée devant le tribunal de grande instance de PARIS pour faux et usage de faux, usurpation de titre. Après l'épisode du COVID19, la justice prononcera les condamnations subséquentes pour arrêter cette usurpation de titre. La procédure engagée par le président du CSDM, CHERIF MOHAMED HAIDARA connaîtra certainement son épilogue.

En attendant nous vous demandons de bien diffuser cette mise en garde pour avertir vos proches.

Le CSDMF qui travaille en symbiose avec les associations spécialisées comme la coordination des sans-papiers et CISP 75 ne peut être partie prenante dans cette tentative d'escroquerie.

Merci à toutes et tous de diffuser cette mise en garde.

Magassa Sékou
Secrétaire général CSDM France

Tentative d'incursion dans le Djata land : SALIF KEÏTA inquiet des méthodes inquisitoriales de la sécurité d'état



A lerte ou petit moment de frayeur sans conséquence? Le rossignol de la musique malienne et vedette du show-biz international, Salif Keita, est en tout cas persuadé que la Sécurité d'État l'a en ligne de mire. Conséquemment, il craint pour sa vie.

Le Djata Land, vous connaissez? C'est cette île dans le lit du fleuve Niger, côté rive droite, plutôt proche de Kalabancoro. Aménagée et soigneusement équipée par Salif Keita, l'enfant du Mandé, c'est un endroit aux senteurs édeniques pour mélomanes avertis et autres gens férus de villégiature et d'escapades le temps d'un week-end. Petit paradis sans doute où l'on savoure en toute tranquillité les plaisirs loin des brouhahas de la ville. On ne peut y accéder que par une petite embarcation en permanence affrétée par le maître des lieux, ce qui donne aux visiteurs le sentiment de sûreté.

Mais voilà qu'un intrus aux intentions suspectes s'y est hasardé, provoquant panique et anxiété. Les faits se sont déroulés le dimanche 17 mai 2020, aux environs de 05 heures du matin. L'affaire aura duré trois bonnes heures avant de prendre fin vers 08 heures. Un homme, torse nu portant une simple culotte bleue, a été aperçu dans les eaux du Niger, nageant vers Djata Land. Il semblait précautionneux, selon les dires des premières femmes qui, tôt chaque matin, se rendent au fleuve. L'alerte est vite donnée et les responsables de la sécurité du domaine sont parvenus, après moult efforts, à extraire l'inconnu des eaux. Sans aucun doute, l'homme était un parfait nageur qui semblait être en mission de repérage. À quelles fins?

Il a prétendu être originaire de Gao, mais il parlait plutôt à la perfection la langue peulhe. C'est avec cette première intrigue qu'il sera remis à la brigade territoriale de la gendarmerie de Kalabancoro qui finira par découvrir, après avoir appelé le camp militaire de Kati, que c'est un ancien militaire libéré des services parce que devenu quelque peu maboule. Cette explication ne convainc pas totalement Salif Keita et ses employés du Djata Land pour d'évidentes raisons. Quelques jours avant cette incursion suspecte, ils avaient en effet, durant quatre jours, observé une cylindrée V8 de couleur blanche qui venait régulièrement stationner face à Djata Land, comme par en repérer les points d'accès. En plus, Salif Keita affirme avoir été averti qu'il est dans le collimateur de

Claudy Siar appelle l'Afrique à sortir de l'ONU, l'OMS, le FMI...



Claudy Siar a fait une sortie ce lundi 25 mai à l'occasion de la Journée internationale de l'Afrique, célébrée le même jour dans le monde. Le célèbre animateur de radio a abordé plusieurs sujets brûlants de l'actualité dans une publication postée sur sa page Facebook. La fin annoncée du FCFA et l'avènement de l'Eco, les rapports entre les pays africains et les organisations internationales, l'urgence pour ces pays de s'unir et de s'assumer... toutes ces questions étaient à l'ordre du jour de la publication que Claudy Siar a faite sur sa page Facebook.

Comme un cri de cœur, il a appelé les Etats Africains à se retirer de l'ONU, de l'OMS, du FMI, banque mondiale, afin de redéfinir leurs modes de collaboration avec lesdites organisations. Sur la disparition annoncée du FCFA, l'homme de média a indiqué que le changement de nom ou de monnaie ne changera rien à la situation actuelle si le système reste dominé par les occidentaux.

Ci-dessous le contenu de sa publication.

"Changer de nom ou changer radicalement de monnaie ne sert à rien si on reste dans le système monétaire mondial créé et contrôlé par les occidentaux. Nous serons toujours à la table de l'autre ! Nous manquons de confiance en nous et surtout de capacité à s'unir pour bâtir et donc grandir ensemble.

Nous passons notre temps à faire la moitié du chemin.

Je suis pour que Mondiale, OMS, Tribunal International...) qui explique son asservissement politique, social, industriel et monétaire.

SORTIR DE CES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NE VEUT PAS DIRE COUPER LES PONTS.

Au contraire, le commerce continuera mais autrement, respectueux des populations détentrices des matières premières, sans l'oppression des dispositifs de contrôle des grandes puissances. Un autre monde est possible, encore faut-il l'avoir imaginé...et en être conscient (...)"

la Sécurité d'État en raison de ses dénonciations répétées du pouvoir en place, singulièrement ses interpellations publiques du président de la République. Le célèbre chanteur, qui n'est pas né de la dernière pluie, préfère simplement alerter l'ensemble du pays qui n'ignore pas les méthodes inquisitoriales de nos services dits de renseignements. Il dit surtout se confier à Dieu, au prophète, à la presse et à tous les Maliens. Dont acte.

Baisse du prix du coton : Les cotonculteurs appellent IBK à la rescousse



Pour la campagne 2020-2021, le prix du kg du coton graine est fixé de 200F CFA, contre 275F CFA. Triste nouvelle pour les cotonculteurs du Mali. Face à la baisse du prix du coton, ceux-ci ont aussitôt exprimé leur ras-le-bol, contre une telle décision.

Ainsi, sur invitation de l'association paysanne "Wétio" les cotonculteurs du Mali se sont retrouvés, le mardi 12 mai 2020 à Koutiala, la capitale de l'or blanc. Plus de 1000 agriculteurs ont pris part à ladite rencontre, qu'avait pour ordre du jour : la prise d'une décision commune sur le prix du coton, revu à la baisse.

La rencontre en question, a permis aux cotonculteurs présents, pour ceux qui ont souhaité prendre la parole de soulever leurs inquiétudes. « Les terres ne sont plus fertiles comme dans le passé, celui qui va s'entêter à cultiver du coton à ce prix, finira avec des dettes. Nous ne pouvons pas ! » s'est expliqué l'agriculteur Mamadou Sanogo, venu de Sikasso pour l'occasion.

A sa suite, plusieurs autres participants ont intervenu pour désapprouver cette décision. "Avec 200F CFA le Kg nous ne voyons pas comment nous allons nous en sortir surtout avec l'augmentation du prix de l'engrain", ont-ils renchéri.

Ce qui fait le paradoxe, dans cette décision, « tant dis que le prix du coton a baissé de 275 à 200F CFA, celui de l'engrais a par contre grimpé de 11.500 à 18.405F CFA le sac » ont crié pour justifier leurs étonnements.

Cette décision de revoir le prix en baisse, s'expliquerait par la crise économique en cours, due à la pandémie du coronavirus. Chose qu' a cassé

Ministère de la sécurité et de la protection civile : Recrutement à titre exceptionnel de deux mille cinq cent (2 500)



Sous-Officiers de Police, spécialité Maintien d'Ordre (MO), parmi les candidats ayant participé aux épreuves orales du concours direct de recrutement d'Elèves Fonctionnaires de Police, objet de l'Arrêté N°1582/MSPC-SG du 14 mai 2018.

NB : Les candidats concernés sont soumis aux visites médicales d'incorporation. A l'issue de ces visites, les candidats déclarés aptes sont soumis aux épreuves orales de sélection.

sur le marché mondial le prix du coton. Donc, pour juguler cette crise, les décideurs maliens ont décidé de se rabattre sur les professionnels du secteur.

"Depuis 2004 nous cotisons pour palier de pareille situation. Qu'on nous dise où est parti ce fonds de plus de 18 milliards de nos francs ?", s'est révolté un intervenant. Avant de laisser entendre que ce fonds est mis en place pour faire face à de pareilles catastrophes.

A noter que cette caisse dont la gestion est assurée par l'Union Nationale cotonculteurs du Mali (UNCM) est vide et aucune explication concrète n'a été donnée aussi.

A rappeler que le président de cette union, qu'était Bakary Togola, est présentement placé sous mandat de dépôt. Il est accusé pour détournement de ce fonds à des fins personnels.

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

MIGRATION IRREGULIERE :
48 MALIENS PERISSENT EN MER

FOFY[®] INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISADIO



Santé • Sécurité • Economie

OFFICE CENTRAL DE LUTTE
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

==000==

SECRETARIAT GENERAL 

==000==

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

==000==

COMMUNIQUE

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que l'OCLEI a mis en service le **NUMERO VERT 80 00 22 22**. Ce numéro vert permet aux citoyens de disposer d'un mécanisme efficace et rapide de dénonciation de faits présumés d'enrichissement illicite.

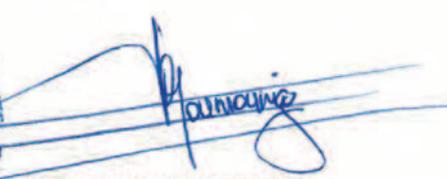
Du 9 décembre 2019 au 31 mars 2020, l'OCLEI a reçu plus de **300 appels**. Les faits dénoncés sont en cours de traitement.

Après les investigations, le Conseil de l'OCLEI décidera de la transmission des cas susceptibles de constituer un enrichissement illicite aux juridictions compétentes. La justice décidera de la suite à réserver aux dossiers transmis par l'OCLEI.

Le Président de l'OCLEI remercie tous ceux qui ont déjà bien voulu apporter leur soutien à la lutte contre l'enrichissement illicite.

Bamako, le 23 avril 2020




Moumouni GUINDO
Chevalier de l'Ordre national

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI),

Bamako, Hamdallaye ACI 3000, Place CAN, rue 390, BP: E3977, Téléphone: (00 223) 20 29 12 29, N°vert: 80 00 222 22, Site web: www.oclei.ml



Année scolaire 2019 – 2020 : une prolongation jusqu'en novembre prochain envisagée par le gouvernement

L'année scolaire 2019-2020 devrait redémarrer le 2 juin prochain au Mali pour prendre fin en novembre 2020. C'est ce qu'a annoncé hier le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale dans l'émission de débat « Le Grand Dialogue » de Studio Tamani. Toutefois, la reprise des cours dans un contexte de crises sanitaire, sécuritaire et scolaire ajouté à l'hivernage qui démarre inquiète des parents d'élèves.

Selon le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, cette ouverture des classes va se dérouler en deux étapes. Kinane Ag Gadega annonce que toutes les classes seront rouvertes entre le 2 juin et le 1er septembre 2020. « La première étape c'est d'ouvrir les classes d'examen le 02 juin et la deuxième étape c'est d'ouvrir les autres classes le 1er septembre en espérant qu'il y ait amélioration dans la gestion de la maladie et dans les né-

gociations avec les enseignants » précise le secrétaire général. Il poursuit en annonçant que l'Etat malien envisage « que l'année scolaire 2019-2020 prenne fin dans la deuxième quinzaine du mois de novembre prochain pour permettre de préparer l'ouverture de l'année scolaire 2020-2021, le 1er décembre 2020 ». Le secrétaire général du ministère de l'éducation rassure que des dispositions sont prises pour l'application des mesures barrières contre la Covid-19 dans les établissements scolaires. Toutefois des parents d'élèves pensent que la saison pluvieuse et la grève des enseignants risquent de poser problème. Pour Daouda Sacko, membre de la fédération des parents d'élèves du Mali, difficile de rouvrir les classes avec « les pluies et les vents violents, les enfants et les enseignants qui dehors avec des classes qui ne sont souvent pas préparées pour ça ». M. Sacko regrette aussi « d'apprendre

aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'avancées dans les négociations » entre le gouvernement et les enseignants qui sont en grève.

Puisque le syndicat des enseignants signataires du 15 octobre 2016 déclare qu'« il ne saurait y avoir une reprise des cours sans les enseignants ». Toutefois ses responsables indiquent qu'aucun compromis ne sera accepté sans l'application de l'article 39 portant statut du corps enseignant. « La réouverture des écoles dépend de la position du gouvernement », affirme Mory Dembélé membre du syndicat. Rappelons que les négociations entre le gouvernement et les enseignants qui ont démarré cette semaine ont été de nouveau suspendues jusqu'à nouvel ordre, alors que la reprise des cours est attendue dans moins d'une semaine en pleine épidémie de Coronavirus.

Centre Médical COVID-19 de la MINUSMA : l'ONU et l'État malien continuent de s'épauler en riposte à la pandémie



Le Représentant spécial du Secrétaire-général au Mali (RSSG) et Chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif a inauguré ce matin le Centre Médical COVID-19 de la MINUSMA en présence du Secrétaire général du Ministère de la Santé et des Affaires sociales, de la Représentante spéciale

adjointe de l'ONU et Coordonnatrice résidente du Système au Mali, des responsables sanitaires de la Mission et du Représentant de l'OMS. Situé en zone aéroportuaire de Bamako, ce centre est né de l'engagement commun des Nations Unies et des autorités maliennes dans la riposte au COVID-19.

De quelle infrastructure s'agit-il ?

Entamés dès les premières heures de la pandémie de COVID-19, les travaux de construction devaient prendre fin au mois de juin. C'est donc avec plus de 10 jours d'avance que le RSSG, et le Dr. Mama Koumaré, Secrétaire général du Ministère de la Santé et des Affaires sociales, inaugurent cette installation. Ce centre est conforme aux normes de construction de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et des services maliens des maladies infectieuses. Il peut accueillir 65 patients, parmi lesquels des cas dits « suspects » ou « confirmés » et cette capacité permettra à la Mission de soulager les structures maliennes qui ont toujours accueillis nos patients.

Dès leur arrivée et selon leur état de santé, les patients sont répartis entre les zones d'accueil, de consultation, de quarantaine, d'isolement ou encore de soins intensifs. Cette dernière zone dispose de lits, équipés notamment de respirateurs, afin de procéder à d'éventuelles réanimations. Répondant aux normes, l'établissement est construit comme un centre pour les infections respiratoires



aiguës sévères (IRA).

Si d'importants efforts ont été consentis au plan matériel, il en est de même au plan humain. Spécialisés en soins intensifs, les médecins et infirmiers de haut niveau qui tiennent et supervisent ce centre, ont bien sûr également recruté du personnel de soutien mais aussi des médecins et infirmiers maliens. Une disposition qui favorisera de surcroît le renforcement de leurs capacités, notamment dans la prise en charge des patients atteints de maladies infectieuses et des patients nécessitant des soins intensifs.

Mali/ONU : une collaboration qui ne faiblit pas

Depuis la première quinzaine du mois de mars, le système des Nations unies au Mali a non seulement pris des mesures de prévention mais s'est également fait l'écho de celles édictées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie. Un appui financier, logistique et matériel conséquent a été apporté à l'État par l'ensemble du système de l'ONU au Mali. Ainsi parmi de nombreux autres exemples, cette semaine, un soutien aux camps de l'armée malienne reconstituée, équipée de kits de prévention contre la maladie ou la mise à disposition de masques à de nombreuses radios communautaires en régions. S'agissant de



masques, ce ne sont pas moins de 100 000 masques « fabriqués au Mali » qui ont été achetés par la Mission onusienne.

Ce soutien représente une démarche naturelle pour M. Annadif qui salue l'engagement du Gouvernement, notamment dans la prise en charge sanitaire des personnels des Nations Unies malades : « avec la construction de ce centre nous complétons notre dispositif de prise en charge de nos patients. Il nous permettra de disposer d'au moins 65 lits, mais, si nous avons des cas graves, nous continuerons

à les transférer au niveau des institutions maliennes ». Avant de clôturer cette inauguration, le Chef de la Mission onusienne ne manquait pas de saluer tout le personnel médical présent « Les taux de rétablissements ou de guérisons sont impressionnants au Mali. J'exprime toutes ma sympathie à chacun d'entre eux et souhaite un prompt rétablissement aux patients qui sont actuellement en soins. »

Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique



Assemblée nationale : Le peuple observe les honorables députés !

Voilà donc nos députés parés pour une nouvelle législature. Ce voyage parlementaire, qui s'annonce comme celui de tous les défis, doit être l'occasion pour les 147 de se réinventer pour le seul bénéfice du Mali.



Si un hasard avait fait que Montesquieu fût Malien, il y a fort à parier que son esprit serait revenu hanter les nuits de nos députés fraîchement élus ou réélus. Alors, le fantôme de celui qui a si bien conceptualisé le Principe de la séparation des pouvoirs dirait ceci à nos 147 législateurs : « Honorables ! Ressaisissez-vous ! Le peuple vous observe ! »

Aux bannerets de la majorité tout comme aux porte-étendards de l'opposition, l'âme de l'illustre philosophe ferait comprendre que le pays attend beaucoup d'eux.

Car, telle est, en cette période trouble de la vie de notre nation, la lourde mission qui échoit à nos parlementaires. L'Assemblée nationale doit, en toute conscience, être enfin le miroir et le fil conducteur de la volonté des citoyens.

La Constitution, qui est une recette concoctée pour désaltérer la soif de démocratie et d'épanouissement des Maliens, le leur ordonne. L'hémicycle, dont les briques sont conçues à seule fin de faire résonner la voix du peuple souverain, le leur impose. Le mandat de chacun d'eux, dont les termes ne valent que par la légitimité apportée par le sceau du peuple, le leur stipule.

L'honnêteté politique (même si ce n'est pas leur boisson préférée) et le sens de l'éthique (même si cela a rarement été leur repas favori) leur commande à tous d'admettre l'évidence. Et, puisque la critique est constructive, osons rappeler les trois facettes de cette évidence. Primo, la gouvernance du président de la république, depuis 7 ans, est loin d'être une success-story. Trop d'erreurs de casting, de situations insuffisamment voire mal évaluées,

de décisions inappropriées, de réactions contre-indiquées, de modes opératoires peu probants, de remèdes politiques inefficaces ont fini par donner à la gestion d'IBK un bilan peu flatteur.

Deuxio, l'attitude des opposants au chef de l'Etat, quelques exceptions mises à part, ressemble, comme le dit le romancier Michel Zévaco, à « La belle symphonie du double jeu dont les couplets sont modulés au gré des intérêts égoïstes. » A force de se regarder dans le miroir de leurs « moi » respectifs, à force de se pencher sans cesse sur leurs « je à l'infini », à trop prêcher la vertu sans en être eux-mêmes des exemples vivants, à faire dans la surenchère quand leurs intérêts personnels sont menacés alors qu'ils sont muets aussitôt que leurs pots de miel sont alimentés, les leaders de l'opposition (hormis un nombre très réduit) ont détruit la confiance en eux placée. Tertio, la conviction du peuple est désormais faite sur l'idée qu'au sein de notre classe politique, rien de ce qui brille n'est de l'or.

L'heure est grave. Chaque tic-tac de l'horloge ramène le Mali vers des rivages incertains. La précarité, l'insécurité généralisée, la peur du lendemain, la marmite vide et les poches trouées, etc., constituent le labyrinthe dans lequel des millions de Maliens se retrouvent pris au piège.

En raison même de cela, l'Assemblée nationale se doit d'être un vrai contre-pouvoir, un réel contrepoids et un exigeant surveillant-censeur de l'action du gouvernement. Conformément aux prérogatives que lui confère la Constitution, elle a l'obligation légale et morale de ne pas dire « oui » à tout, de ne pas applaudir pour tout, de ne pas crier « blanc » parce que Versailles pense que « c'est blanc ».

Dans les rangs de la mouvance majoritaire, le suivisme inconditionnel et l'acceptation aveugle de « tout ce qui vient d'en haut » ne doivent plus être une logique de droit. Même s'il est admis que les partis ont un devoir de solidarité vis-à-vis de leurs groupes parlementaires, un député doit avoir le courage et le sens moral de s'opposer aux « décisions qui ne servent pas l'intérêt de la nation. »

Cette remarque vaut surtout pour le parti Adéma-PASJ qui, depuis 15 ans, s'est étonnamment auto-éviscéré du courage politique et de l'intrépidité qui formaient sa physiologie. Passant de vaisseau-amiral à navire second, de mentor à disciple rangé, donnant leur bé-

nédition à tout ce que Versailles entreprend, la formation de l'abeille s'est résolue à exister uniquement pour « vivre la vie de tout parti qui se trouve au pouvoir. »

A présent, les défis incommensurables et les périls multiformes qui se dressent sur le chemin de notre république doivent exhorter chacun de nos élus, et chacun de nous, à privilégier l'amour du Mali.

Et, nonobstant les arguments de ceux qui estiment et pensent (à tort) que les élites doivent être mises à l'abri de toutes critiques, le langage de vérité doit être seriné pour le salut de la patrie.

Est-ce manque de respect que de rappeler un député, un ministre ou tout serviteur de l'Etat à ses responsabilités ? Non, clairement.

Est-ce sacrilège que d'attirer l'attention de nos gouvernants sur les failles, les insuffisances et les aspects inacceptables de leur attitude commune ? Loin s'en faut.

Et, est-ce inconduite que de dire aux élus actuels d'un parti historique leur posture condamnable face aux enjeux de la nation et aux attentes du peuple ? En toute objectivité, non.

Le temps de la responsabilité générale trop longtemps reporté, le moment de « l'intérêt supérieur de la nation » mille et une fois refoulé, l'heure du courage de s'assumer en « votant les textes qui servent » et en « mettant son veto aux initiatives sans bien-fondé », constituent le costume de l'honneur que chaque député doit maintenant revêtir.

A l'instant où l'esprit qui donne la primeur au Mali nous animera tous, la patrie meurtrie et chancelante retrouvera son allant.

A nous tous, qui lorgnons sur des postes ministériels, qui sommes à l'affût pour bénéficier de nominations, qui sommes prêts à tout pour être dans les bonnes grâces du Roi, qui avons simplement peur de perdre nos privilèges acquis, rappelons-nous cette phrase du célèbre Winston Churchill : « En acceptant toujours avaler le déshonneur pour éviter la défaite, il viendra forcément le jour où on récolte la défaite et le déshonneur à la fois. »

■ **Karamoko B. KEITA**

Déclaration du Congrès National Démocratique - Faso Yiriwa Ton sur le 29^{ème} anniversaire du Parti



Les 25 et 26 mai 1991, des militants du CNID-Association, un des principaux acteurs de l'instauration de la Démocratie au Mali, ont porté sur les fonts baptismaux le CNID – Faso Yiriwa Ton.

En cette journée commémorative, le CNID – Faso Yiriwa Ton se félicite de son parcours, de sa fidélité à ses idéaux et de son refus de toute compromission.

Parti politique qui est le plus longtemps resté dans l'opposition au Mali, le CNID- FYT n'a pas hésité, avant tout le monde, à combattre les acteurs du Mouvement Démocratique qui avaient renié les valeurs fondamentales de notre combat. Pour cette lutte le parti a payé un très lourd tribut : emprisonnements, sanctions administratives contre nos militants et leur exclusion des marchés publics, mutations arbitraires, débauchages, fraudes électorales. Nous avons tenu bon et avons apporté notre concours à la consolidation de la démocratie en étant les premiers à avoir :

- combattu à visage découvert le parti unique et constitutionnel ;
 - initié la 1ère Assemblée Générale pour la démocratie le 03 novembre 1990 ;
 - organisé la 1ère Marche pour la Démocratie le 10 décembre 1990 ;
 - Et avoir été l'auteur de :
 - la première question orale à un ministre ;
 - la première question écrite à un ministre ;
 - la première interpellation du Gouvernement devant le Parlement ;
 - la 1ère Motion de censure contre le Gouvernement ;
 - la 1ère proposition de Loi pour la double nationalité ;
 - la 1ère proposition de Statut pour l'Opposition ;
 - la 1ère proposition de légalisation du mariage religieux ;
 - la 1ère proposition sur la légalisation de certaines fêtes religieuses au Mali.
- Pendant trois décennies, au parlement, dans

la rue, dans la presse et les tribunaux, le CNID a été de tous les combats pour la consolidation de la démocratie, la préservation des libertés, la dénonciation de la mauvaise gouvernance et la corruption et le soutien aux forces démocratiques.

Sur le plan politique, au gouvernement, dans l'opposition, avec les autres partis politiques ou la Société civile nous sommes restés fidèles à nos engagements, à tous nos engagements et en toute circonstance.

Au gouvernement en particulier, pour le temps et les ministères que nous avons gérés, nous avons exigé l'exemplarité à nos ministres. Nous assumons leur bilan même si certains ne sont plus avec nous. Pour ce qui concerne le Président du Parti, il a été à ce jour au Mali le seul ministre à avoir publié un bilan de son action gouvernementale qui reste disponible sur le net.

Mais même en participant à l'action gouvernementale, le CNID-FYT a constamment défendu ses idéaux et positions parfois opposés à telle ou telle politique prônée par les hautes autorités. Il en fût par exemple ainsi pour le Code des Personnes et de la famille. Nous nous sommes également prononcés contre la

révision constitutionnelle avant même que le projet ne soit retiré par les plus Hautes Autorités. De même nous avons constamment dénoncé la baisse constante du pouvoir d'achat des maliens et leur paupérisation croissante. Notre parti a d'ailleurs refusé de siéger au gouvernement quand il est clairement apparu que le régime se servait au lieu de servir les maliennes et les maliens.

Récemment, nous avons dénoncé, bien avant sa tenue le processus électoral aujourd'hui quasi unanimement décrié. Nous avons à cet égard clairement indiqué que nous faisons le choix du Mali et que le CNID « préfère perdre des députés plutôt que de perdre ses idéaux » en s'associant à un processus frauduleux par essence dans un contexte d'insécurité avec son cortège quotidiens de morts et de blessés, de graves menaces sanitaires liés à la pandémie de la Covid 19 et de risque de partition du pays.

Nous assumons et sommes fier de maintenir intact, malgré des vents momentanés contraires, notre dédicace pour le Mali éternel.

C'est pour toutes ces raisons que nous refusons la théorie d'une responsabilité collective

(An bèn do) et demandons avec insistance que toutes les responsabilités soient clairement et individuellement situées dans la mauvaise gestion de notre pays.

A nos militantes et militants, que nous félicitons pour leur constance et leur courage dans le combat pour la promotion de la démocratie et leurs nobles ambitions pour notre pays nous souhaitons un très bon anniversaire et exhortons nos compatriotes à se mobiliser pour éviter une année blanche, à se protéger et à protéger les autres de la Covid 19.

En ce jour de commémoration le CNID-FYT exprime sa sincère solidarité et sa sympathie à la famille de Soumaïla Cissé notamment à son épouse et à ses enfants et à son parti l'URD. Nous prions ardemment pour son retour, sain, sauf et rapide parmi nous.

Dieu bénisse le Mali !

Bamako, le 26 mai 2020

Maître Mountaga TALL
Président du CNID-FYT

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

District de Bamako : le Maire est de retour



C'est un comité d'accueil composé des femmes de la mairie, de collaborateurs, de transporteurs, des représentants des syndicats qui était à pied d'œuvre ce mardi 26 mai 2020 à mairie du District de Bamako pour souhaiter la bienvenue à l'ancien bagnard, Adama SANGARE, maire du District libre. C'était en présence du Coordinateur des Chefs de quartier de Bamako, le Doyen Bamoussa TOURE, des représentants du RECOTRDE et une foule nombreuse d'anonymes, etc.

Dans son intervention, la porte-parole des femmes de la mairie, Mme Sidibé Farimata TRAORE, a rendu grâce à Allah en ce mois d'Aid El Fitr.

« Les femmes de la mairie, par ma voix, vous saluent, la bienvenue. Nous prions pour que vous soyez de nouveau à la hauteur de vos missions avec notre soutien. Restons mobiliser pour soutenir notre maire », a-t-elle déclaré.

De son côté, le coordinateur des Chefs de quartier, Bamoussa TOURE, dira qu'il n'est pas surpris de voir cette mobilisation à l'accueil du maire Adama SANGARE. Il a présenté le maire SANAGARE comme un homme humble, simple et respectueux. Selon lui, Adama SANGARE, malgré son statut de maire du District, a tou-

jours été à l'écoute des pauvres.

« Nous prions pour que tu sois définitivement tiré d'affaire », a-t-il soutenu.

Très ému par cette mobilisation inédite, l'édile qui était de retour à la mairie, pour la première fois, depuis sa sortie de prison, a exprimé toute sa gratitude à ses partisans.

« Je suis très heureux d'être ici. Je salue le doyen Bamoussa TOURE et sa délégation. Je rends grâce à Allah qui a fait que ce jour soit. Je salue les collègues, les commerçants, les transporteurs ici présents. Grâce à votre soutien, votre mobilisation et vos bénédictions, j'ai pu supporter les 7 mois de détention. Je me devrai de vous rendre hommage, une fois sortie de prison. Faisons tous ensemble des prières et des bénédictions pour le pays. Soutenons les dirigeants et prions pour la paix et la stabilité dans ce pays. Nous devons nous mobiliser, nous parler, pour trouver des solutions de sortie de crise. Respectons les mesures barrières. Je suis heureux de voir que les responsables des deux syndicats de la mairie étaient à mon accueil. Cela montre qu'il y a la solidarité ici. Au nom du conseil municipal, je vous invite à rester solidaires. L'essor de la mairie dépend de vous et nous sommes à votre disposition. Je remercie ici le ministre

(MATD), je viens de chez lui, il m'a rassuré de son soutien. Depuis le 22 octobre 2020, date de mon arrestation, il m'a toujours soutenu. Il a été, à la fois, un ministre, un grand-frère, voire un père pour moi. Je remercie tous ceux qui de près ou de loin se sont impliqués pour m'a libération. Ça été dur, mais Dieu merci, je suis libre aujourd'hui. Nous devons rester unis et mobiliser pour l'essor de la ville de Bamako », a-t-il dit.

Arrêté dans le cadre du dossier de « l'éclairage public de certains axes de la ville de Bamako à l'occasion du cinquantenaire du Mali » : le maire du district, Adama Sangaré a été « mis en liberté » ce 22 mai 2020.

L'édile était incarcéré, depuis le mardi 22 octobre 2019, sur ordre d'un juge d'instruction du Pôle économique et financier de Bamako dans l'affaire dite de la gestion du contrat de réhabilitation, d'éclairage et d'illumination des édifices et des façades de Bamako. La Chambre d'accusation de la Cour d'appel a ordonné, vendredi 22 mai dernier, veille de l'Aid-El-Fitr, sa remise en liberté.



Mali : les lignes directrices des députés YELEMA en cinq

Dans un projet de politique parlementaire au nom du peuple et pour le peuple, les députés du parti Yelema, non-inscrits, « les Indépendants pour le Changement » déclarent cinq lignes conductrices de leurs actions politiques au sein de l'Assemblée Nationale. Lisez la déclaration signée de l'honorable Assane Sidibé.

Cette législature commence à un moment particulièrement délicat pour notre pays. Le Mali est toujours empêtré dans la crise au Nord avec un accord de paix difficilement mis en œuvre. Il est gangréné par le terrorisme et les conflits intercommunautaires au Centre, dans un contexte qui mine l'unité nationale et compromet gravement la réconciliation entre les Maliens. Il subit les affres de la pandémie COVID 19 aux conséquences socio-économiques incalculables. Les questions de gouvernance, de corruption, les faiblesses structurelles de l'Etat, l'école malienne en décrépitude, la défiance grandissante entre les citoyens et leurs représentants demeurent et contribuent à pousser le pays vers l'abîme. Le

contexte ainsi décrit requiert de notre parlement de jouer pleinement son rôle de gardien sourcilieux de l'intérêt des maliens en contrôlant de manière rigoureuse l'action de l'exécutif. Et cela de manière parfaitement indépendante.

C'est le credo et ce sera la ligne intransigeante de notre groupe parlementaire pendant les cinq années que dureront la législature. Nous agirons selon quelques grandes lignes directrices et mettront en œuvre nos actions à travers des propositions de Lois et des questions et interpellations du Gouvernement. Nous comptons participer pleinement aux activités de l'Assemblée et défendrons les intérêts des maliens à tous instants.

Nos lignes directrices seront au nombre de cinq

1-Le Renouveau et rajeunissement du leadership : Quatre Maliens sur cinq n'ont pas 30 ans avec un âge moyen de 16 ans et demi. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir un leadership qui recycle les mêmes recettes depuis des décades, sans succès. Notre pays

a un besoin ardent d'idées novatrices, pragmatiques et concrètes portées par des responsables neufs et à même de répondre aux aspirations de chaque citoyen. Nous serons de tous les combats pour la promotion des intérêts des jeunes, notamment le soutien à leur leadership. Plus que jamais, le Mali a besoin de sa jeunesse. Celle-ci est désireuse de s'impliquer. Il faut lui donner sa chance.

2-La Lutte contre la corruption des élites : Nous vivons dans un pays où la richesse est détenue par une minorité au détriment du reste de la population. La lutte contre la corruption des élites est un impératif. C'est grâce à une gouvernance exemplaire, équitable et soucieuse de tous que nous réussirons à libérer le potentiel de notre pays tout en réaffectant nos ressources à des projets qui profitent à tous. Le bien-être des Maliens, notamment ceux qui souffrent, sera notre objectif. Nous accorderons à la lutte implacable contre la corruption des élites la plus grande attention.

3-La Décentralisation : Le Mali ne doit pas se résumer uniquement à Bamako. Aucun citoyen, aucun territoire, aucune zone rurale ne doit être laissé pour compte ; les besoins des Maliens doivent être satisfaits là où ils vivent pour qu'ils ne soient pas obligés de venir dans la capitale pour se soigner ou pour trouver un emploi. Une décentralisation effective et profonde du Mali créera les conditions de la pro-

motion de nos diversités, de l'épanouissement des Maliens, du développement à la base, et du renforcement de notre unité pour un Mali debout et prospère. Nous soutiendrons les initiatives dans ce sens tout en étant soucieux de l'équité entre les communautés et entre les territoires.

4-L'Augmentation des revenus des plus défavorisés : Le Mali, c'est d'abord les agriculteurs, les commerçants détaillants, les salariés modestes du public et du privé, les artisans, cette multitude de débrouillards du secteur informel, les personnes souffrant de handicap, les gens qui n'ont pas de travail, la jeunesse qui perd tous les jours un peu d'espoir. C'est à eux que nous nous adresserons prioritairement et c'est d'abord pour eux que nous nous engageons. Il n'est plus acceptable que 10% des maliens gagnent 60% des ressources et que 60% des maliens gagnent 10% des ressources. Si nous voulons sortir des cycles de banditisme, terrorisme, rebellions, c'est le chantier qu'il va falloir attaquer. Nous soutiendrons tous les projets allant dans le sens de l'intérêt des Maliens. En revanche, nous combattrons toute initiative ayant un impact négatif sur leurs revenus ou que ne prendrait suffisamment en compte cela.

5-La résurrection de l'école malienne : Plus que la question du Nord ou le terrorisme, c'est la situation de l'école malienne qui déterminera le Mali de demain ; nous demanderons au Gouvernement de nous proposer un vrai schéma permettant de sortir de la crise actuelle et de poser les bases d'une véritable restructuration de notre système éducatif, à tous les niveaux, à moyen et long terme ; il faut sortir de là peu près et du ravalement de façade dans le secteur éducatif, ayons le courage d'aller au fond des choses et de mettre chacun devant ses responsabilités en mettant en valeur ce qui est fondamental dans le système éducatif, c'est-à-dire les enseignants. Ces cinq lignes directrices gouverneront l'action de notre groupe. C'est à la lumière de leur observation que nous examinerons la déclaration de politique générale du Gouvernement. C'est également en tenant compte de leur respect que nous apprécierons toute politique, toute stratégie, et tout projet de texte.

C'est enfin à l'égard de ces lignes directrices que nous initierons quelques projets de Lois et engagerons nos actions d'interpellation du Gouvernement. Tous les grands dossiers de la

République, les rediscussions et l'application de l'Accord pour la paix, la mise en œuvre du Dialogue national Inclusif, les réformes de l'Etat, les questions des forces armées et de sécurité etc seront abordés par notre groupe à la lumière de ces principes.

De manière spécifique, nous allons engager des propositions de Loi conformément aux textes de l'Assemblée :

- Nous allons porter une proposition de Loi sur la limitation du rôle de l'argent dans la démocratie malienne et sur la question de l'utilisation des moyens de l'Etat pendant le processus électoral ;

- Nous porterons une proposition de Loi sur l'amélioration de notre système électoral : lutte contre les fraudes, simplification du processus et utilisation des technologies, enrôlement de tous les électeurs (jeunes et diaspora), systématisation des débats, inclusion de la diaspora, interpellation des élus sur le respect de leurs engagements de campagne;

- Nous porterons une proposition de Loi sur la dépolitisation de l'administration publique et la promotion de la compétence et de l'intégrité des agents de l'Etat ainsi que sur la limitation de l'impact des proches des Gouvernants dans l'exercice de leur responsabilité ;

- Nous porterons une proposition de Loi sur la transparence dans la vie publique, la promotion de l'éthique des gouvernants, la lutte contre la corruption, la promotion de la dénonciation des actes malveillants et la protection des lanceurs d'alerte.

Nous poserons également des Questions orales et écrites voire des interpellations du Gouvernement

- Nous allons contrôler l'action du Gouvernement de manière indépendante ;

- Nous allons demander au Gouvernement sa position sur toutes les questions d'actualité comme par exemple la grève des enseignants et la situation de l'école;

- Nous allons le questionner sur la question de la vie chère, au moment du ramadan et au moment des rentrées scolaires pour informer les maliens ;

- Nous allons interpellier le Gouvernement périodiquement sur la question épineuse de l'agriculture, la distribution des engrais, l'amélioration des conditions de vie des ruraux, le renforcement de l'équipement des exploitations ;

- Nous allons régulièrement demander au Gouvernement le point sur la situation au Nord, la situation au centre, le processus de paix, l'insécurité, la réconciliation pour que les maliens soient édifiés sur l'avancement de ces chantiers majeurs ;

- Nous allons requérir les explications du Gouvernement sur la question de la corruption et du jugement des dossiers auprès du pôle économique pour que l'opinion publique sache ce qui se passe.

Tous les députés de notre Groupe participeront à la vie du Parlement et communiqueront à l'endroit des maliens

- Nous participerons aux travaux du parlement, à travers les commissions parlementaires, les missions parlementaires, les enquêtes parlementaires, les débats en plénière ;

- Nous allons défendre nos mandants et leurs intérêts, sachant que tout mandat impératif n'est valable nous n'oublions pas non plus d'où nous venons, les difficultés des populations qui nous font confiance et leurs aspirations à un mieux-être ;

- Nous communiquerons sur toutes nos actions, à travers les sites et comptes conçus pour le groupe et publiés selon les moyens de communications modernes disponibles (internet, réseaux sociaux...);

- Nous veillerons à ce que l'assemblée soit un exemple de bonne gouvernance, d'indépendance, d'implication sur les questions nationales, de transparence et veillerons à ce que cela soit porté à la connaissance des maliens ;

- Nous animerons une conférence de presse de notre groupe, à la fin de chaque session parlementaire pour rendre compte de nos initiatives et informer nos concitoyens.

Eu égard à tout ce qui précède, notre Groupe opte pour des principes plutôt que des postures. Il n'entend être prisonnier d'aucun positionnement, en faveur ou contre quelqu'un ou un régime. Il entend être pour le Mali et les Maliens, de manière farouchement indépendante. Supporter ce qui nous semble aller dans l'intérêt du peuple et combattre le contraire. C'est pour cela que nous nous inscrivons dans la ligne d'une opposition indépendante mais intransigeante sur la défense des intérêts du Mali et des Maliens. Nous estimons que le contexte exceptionnel du Mali exige cela.

Groupes parlementaires : la difficile équation

Dans une Assemblée parlementaire normale, la mise en place des groupes parlementaires relève de la routine. Ces entités connues d'ailleurs d'avance sont constituées de députés d'un même parti ou le cas échéant de regroupements politiques mise en place bien avant l'élection législative. Il n'y a ni combinaison, ni surprise. Mais au Mali, il en va tout autrement.



En effet tout se passe autrement dans notre Maliba autrement au Mali ou ce qui ne doit être qu'une formalité se transforme en foire d'empoignes pour ne pas dire en vente aux enchères publiques avec comme seul objectif, en dehors de toute élection et de suffrages des citoyens, d'obtenir le maximum de députés pour un parti ou pour un groupe avec des espèces sonnantes et rébuchantes. Il se dit d'ailleurs que pour cette législature, la valeur boursière des députés a singulièrement augmenté atteignant des niveaux jamais égalés. A ce jeu, on peut évoquer un quatrième tour après les deux tours de l'élection elle-même et le troisième tour de Madame le Président Manassa Danioko et de sa Cour constitutionnelle.

Mais la pratique, il faut le dire n'est pas nouvelle. On se souviendra en effet que les parti FARE de l'ancien Premier Ministre Modibo Sidibé, CNID-FYT de Maître Mountaga Tall et MPR de Choguel Maiga avaient tous été débauchés de leurs partis avant la fin de la dernière législature pour aller brouter dans des pâturages plus luxuriants et verdoyants.

En ce début de nouvelle législature ce sont les deux « milliardaires » de l'Assemblée nationale Hady Niangadou du MPM et Aliou Boubacar Diallo de ADP-Maliba qui mènent la danse. Après de nombreux télescopages de coulisses entre eux puisque les transferts de députés se font en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, les navettes et marchandages entre potentiels acquéreurs sont inévitables. Au final, la situation en cette veille de mise en place du bureau de l'Assemblée nationale est la suivante :

- **Le groupe parlementaire du parti présidentiel, le Rassemblement pour le Mali (RPM)** avec ses 51 députés (moins 15 députés par rapport aux dernières élections de 2013) est présidé par Abdoulaye Fofana transfuge de FARE élu à Ségou. Ce choix, entre autres peut s'expliquer par la défection de Abdine Koumaré anciennement quasi inamovible président de la Commission Finances qui n'a pu se faire réélire après avoir rejoint le parti ASMA de l'ancien Premier Ministre Soumeylou Boubeye Maiga. Ségou ne devrait donc pas avoir de raison de se plaindre.

- **Le Groupe parlementaire ADEMA-PASJ** qui engrange 8 députés par rapport à 2013 affiche 25 élus et est présidé par Sory Ibrahim Dao de la circonscription électorale de Yorosso (Région de Sikasso). Ce groupe a donc reçu le renfort d'un député non élu sur ses listes. Certainement un député de la liste « Le Mali qui bouge » élu à Koro.

- **Le Groupe parlementaire Vigilance Républicaine et Démocratique (VRD)**, fort de ses 19 élus (plus 2 par rapport à 2013) est le seul qui revendique son positionnement dans l'opposition. Mais, outre son président Amadou Cissé dit Diadjiri 11 autres députés soit un total de 12 députés sur 19 ont été élus sur des listes communes avec des partis de la majorité présidentielle. Ainsi donc seuls 7 députés ont été élus sur listes propres URD. Quel pourrait être le niveau réel d'indépendance de ces élus à élection hybride par rapport à la majorité ou, dit autrement celui de leur ancrage réel dans l'opposition ? La question reste posée.

- **Le Groupe parlementaire « Benso »** qui selon son président Aliou Boubacar Diallo peut se traduire par « la maison de l'entente » re-

vendique 20 députés. Il serait composé des partis ADP-Maliba, SADI, CODEM et PRVM. Ce groupe, sitôt crée est devenu un véritable panier à crabes. En effet, le PARENA qui a fait élire deux députés est tragiquement divisé entre ce groupe et celui du MRD. Un seul et même parti ne pouvant appartenir à deux groupes, le Parena a été contraint de faire un communiqué officiel pour clarifier sa position « Le PARENA fait partie du groupe parlementaire « Benso » composé de Sadi, Codem et ADP Maliba. Le parti du bélier ne fait partie d'aucun autre groupe parlementaire ». Par ailleurs le SADI, qui lui aussi réaffirme son appartenance à l'opposition a sommé ses 3 députés de quitter le groupe « Benso ». Que feront in fine ces trois élus. Il se susurre dans les coulisses de l'Assemblée nationale qu'ils ont finalement décidé d'obtempérer aux injonctions de leur parti. Pour quel point de chute ? Des rumeurs tout aussi persistantes font état du départ du groupe « Benso » des cinq députés de la Codem. Si ces informations se confirment le groupe de Aliou Boubacar Diallo se réduirait comme peau de chagrin de 20 à 15 ou 12 députés. Le patron de ADP-Mali poursuit ainsi son apprentissage des arcanes de la vie parlementaire après sa bourde monumentale sur l'élection d'un dogon au perchoir en face d'un premier ministre peulh. Qui, malheureusement pour lui, s'ajoutait à sa grande déconvenue de n'avoir que six députés alors qu'il ambitionnait d'en faire élire plus que Soumaila Cissé pour être Chef de File de l'Opposition Politique.

- **Le Groupe parlementaire crée autour du MPM (10 députés)** et présidé par le revenant



et grand mutant politique Tidiane Guindo (PDP, ADEMA, RPM, URD, PDES,) avec comme membres l'UDD de l'héritier Tieman Hubert Coulibaly (4 députés), l'UFDP de feu Colonel Youssouf Traoré de San (1 député), l'APR de l'ancien ministre Oumar Ibrahim Touré (1 député) et de 3 indépendants sans doute futurs MPM ou MPM non déclarés. Ce groupe qui se réclame de la majorité revendique 19 députés. Il se dit avec insistance que Hadi Niangadou gère par procuration le parti de Karim Keita dans lequel, par la théorie du ruissellement, devrait se déverser la quintessence du RPM et d'autres partis pour servir les ambitions présidentielles du grand fiston national. A Bamako comme à Dakar ?

- **Le sixième et dernier groupe (fin provisoire de listes ?) est le Mouvement Démocratique pour le Renouveau (MRD)** composé de l'ASMA (4 députés), du PARENA (1

dissident), de l'UM-RDA (1 députés), du PS YELENCOURA (1 députés), de la CDS – Mogotiguiya (2 députés) et du PDES (1 députés). Présidé par la députée Mme Haidara Aichata Cissé dite Chato de Bourem, se réclamant de la majorité présidentielle ce groupe compte 10 députés, le chiffre minimum pour exister.

A ces différents groupes parlementaires s'ajoutent les trois non-inscrits du parti Yelema de Moussa Mara qui ambitionnait de créer un grand rassemblement de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale sans les clivages majorité/opposition. A l'opposé de ces calculs, il se retrouve aujourd'hui superbement isolés.

Dans les détails il conviendrait de préciser ce que sont devenus les députés dits indépendants. D'abord les quatre de Koro du « Le Mali qui bouge » dont certains auraient déjà rejoint l'ADEMA ou en négociation avancée avec le parti de l'abeille. Ensuite les deux de Goundam.

Sortis harassés du marathon de la formation des groupes parlementaires, les occupants de Bagdadji ont aussitôt entamé l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée nationale (Vice-présidents, Questeurs, secrétaires parlementaires) des parlements sous régional, régional et panafricain et des membres de la haute Cour de Justice.

Nous vous livrons la liste des nommés à ces postes avant notre décryptage du lundi 1er juin.

En Encadré la liste des membres du Bureau et de la Haute Cour de Justice.



LES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA 6ÈME LÉGISLATURE

NOM ET PRENOMS	FONCTION	GROUPE PARLEMENTAIRE
Moussa Timbiné	Président	RPM
Hadi Niagadou	1er vice-président	MPM-UDD
Marimatia Diarra	2ème vice-président	Adema
Mamadou Diarrassouba	3ème vice-président	RPM
Assarid Ag imbarcaoune	4ème vice-président	Adema
Gouagnon Coulibaly	5ème vice-président	VRD
Diadié Bah	6ème vice-président	Benso
Aïcha Belco Maïga	7ème vice-président	RPM
Modibo Kane Doumbia	8ème vice-président	RPM
Brahima Dianésy	9ème vice-président	MPM-UDD
Bajan Ag Hamatou	10ème vice-président	RPM
Ouali Diawara Adema	Premier questeur	Adema
Belco Samassekou	Deuxième questeur	RPM
LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES		
Maimouna Dramé	1er secrétaire parlementaire	RPM
Oumou Soumaré	2ème secrétaire parlementaire	Adema
Mamadou Diarisso	3ème secrétaire parlementaire	Benso
Ely Diarra	4ème secrétaire parlementaire	VRD
Ami Diarra	5ème secrétaire parlementaire	Adema
Wodi Sissoko	6ème secrétaire parlementaire	MPM-UDD
Younouss Mohamed I. Maïga	7ème secrétaire parlementaire	RPM
Logona Traoré	8ème secrétaire parlementaire	RPM
Amadou Araba Doumbia	9ème secrétaire parlementaire	Benso
Mathéné Diarra	10ème secrétaire parlementaire	MRD
LES MEMBRES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE		
Sina Oumar Traoré		MPM-UDD
Kadidia Sangaré		MRD
Soungalo Togola		Adema
Mamadou Salif Diallo		Adema
Abdoul Kadri Ibrahim Diallo		VRD
Issiaka Sidibé		RPM
Cheickna Coulibaly		RPM
Mohamed Ould Mantaly		RPM
Maimouna Ouloguem		BENSO
LES SUPPLEANTS DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE		
Djeneba Traoré		MPM-UDD
Drissa Sankaré		MRD
Mahamadou Cissé		Adema
Banou Diawara		Adema
Mariam Dembélé		VRD
Awa Diakité		RPM
Harouna Traoré		RPM
Choghib Ag Attaher		RPM
Moussa Sankaré		Benso.

Déclaration du FSD sur la culture du chanvre

Le 12 Mai 2020, le FSD publiait un communiqué par lequel, il fustigeait les actes attentatoires à la dignité du Mali, perpétrés à la suite de l'octroi d'autorisation de culture du chanvre industriel Sativa sur le territoire national et son exportation.

Mesurant la gravité de cette publication, le Gouvernement, pris à la fois de panique et de nervosité, tente, non sans peine, d'étouffer le crime, en s'attachant les services du Directeur Général de l'office central de lutte contre les stupéfiants (OCS) dont le point de presse organisé à cette fin, le 21 mai 2020, n'a fait que confirmer amplement les termes du communiqué de presse du FSD du 12 Mai 2020.

En effet, venus nombreux au point de presse du Directeur de l'OCS, les invités, sont repartis sur la pointe des pieds, déçus de voir et d'entendre, le patron de l'office, exceller pour sombrer dans un déni total en cherchant désespérément à absoudre son chef.

Si le FSD se réjouit du bilan présenté dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, en revanche il s'insurge et désapprouve totalement les tours de passe-passe qui ont entouré l'octroi d'autorisations de culture et d'exportation de chanvre en contournant toutes les précautions tant administratives que légales prévues à cet effet.

- 1- Au titre des précautions administratives, le FSD fait remarquer que le Gouvernement se devait de procéder à une enquête administrative pour identifier les partenaires techniques, financiers et commerciaux, la situation des parcelles destinées à la culture du chanvre, bref un dossier technique solide pour s'assurer que la société qui requière de telles autorisations est apte ou non à exécuter le contenu du cahier des charges.
- 2- Au titre des mesures légales, la loi n°01-078 du 18 Juillet 2001 portant sur le contrôle des drogues et précurseurs subordonne l'octroi de l'autorisation de culture à une vérification préalable des « **qualités morales et professionnelles du demandeur** » ; mieux, l'article 13 de cette même loi stipule que l'autorisation ne peut être octroyée qu'à un Pharmacien ou à « **une personne morale à la gestion ou à la direction de laquelle, participe un Pharmacien** ».
- 3- Le FSD s'interroge encore et toujours sur les raisons profondes de ces violations et ne trouve d'autres réponses que celles liées à la légèreté et à la collusion avec les milieux du narco-traffic.

Et c'est pourquoi le FSD estime qu'il appartient au Gouvernement de faire amende honorable en autorisant la mise en place d'une commission d'enquête indépendante.

- 4- Dans l'attente de la mise en place de la commission d'enquête, le FSD :
 - Exige du Gouvernement la publication dans les meilleurs délais du cahier des charges annexé à la décision n°141/MSPC du 28 Février 2017.
 - Exige la démission sans délai du ministre signataire ou son limogeage pur et simple.
 - Exhorte à nouveau le Procureur de la République à mettre en mouvement l'action publique.

Bamako, le 27 Mai 2020

Le Président de séance,

Dr. Choguel .K. MAIGA

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

L'infertilité : Source de différend dans les foyers !

A l'instar des autres pays de la sous-région, certaines femmes sont confrontées à de sérieux problèmes dans leur foyer au Mali. Pour n'avoir pas contracté de grossesses, elles sont victimes de plusieurs actes. Ce mal décime des centaines voire des milliers de femmes. Elles subissent toutes sortes de pression sociale comme si elles en étaient la cause principale.

L'infertilité est mal perçue dans la société Africaine et les causes sont également méconnues. Le fait de n'avoir pas eu d'enfant mériterait qu'on soit excommunié? Quelles sont les causes de ce dysfonctionnement? Autant de questions qui taraudent les esprits éclairés et qui méritent des réponses appropriées pour que les victimes de cette pathologie soient heureuses dans leurs foyers. Selon le Dr Sangaré Oumou Sanogo, l'infertilité serait très complexe. Il existe plusieurs modes d'infertilité dont l'infertilité primaire qui concerne les couples qui n'ont jamais eu d'enfants après une période de deux ans et l'infertilité secondaire qui concerne ceux chez qui l'infertilité s'est installée après avoir eu au moins un enfant. Ce qui peut être due aux hor-

mones. Les trompes peuvent être bouchées. Cela peut même être dû à l'homme qui très généralement n'a pas assez de spermatozoïdes ou des spermatozoïdes incapables de traverser la barrière pour rencontrer l'ovocyte. Il y a beaucoup de facteurs qui peuvent influencer sur l'infertilité comme le stress, le manque de sommeil, le manque de sport, et le tabac.

A en croire certaines sources, l'infertilité est une incapacité à concevoir après deux ans de rapports sexuels réguliers. Les causes de l'infertilité sont nombreuses parmi lesquelles, le stress, la mauvaise alimentation, les infections urinaires et génitales, l'anovulation, l'incompatibilité de groupes sanguins et la mauvaise qualité de sperme.

Le constat qui se dégage est que beaucoup de

femmes souffrent dans leurs foyers. Ces femmes sont maltraitées par leurs conjoints, conséquences, elles sont stressées. En plus de cela, elles peinent à trouver le sommeil à cause des multiples pressions extérieures notamment de sa belle-famille et des proches la pointent du doigt.

Ces femmes voient leurs foyers voler en éclat sans pouvoir faire quelque chose. C'est vraiment triste et aberrant. Elles se bousculent devant les hôpitaux cherchant un remède à leur mal qui les tuent à petit feu. Certaines d'entre elles font recours à la médecine traditionnelle. Elles ne cessent de se culpabiliser sans savoir qu'elles ne sont toujours pas la source de ce handicap dans leur foyer. La question qui hante les esprits est de savoir si les hommes savent qu'ils peuvent être infertiles aussi. En attendant, les femmes prennent leur mal en patience.

Pour le bon fonctionnement du foyer, il est important qu'en cas d'infertilité, le couple se fasse consulter par un médecin spécial avant tout autre comportement ou agissement négatif. Seules des analyses approfondies peuvent déterminer la cause de cette pathologie qui serait l'une des sources de divorce dans notre pays.

■ Ibrahim Sanogo



Madagascar : le fonctionnement optimal du futur barrage de Volobe (120 MW) menacé par la dégradation de la forêt



A Madagascar, l'entrée en service de la centrale hydroélectrique de Volobe (120 MW) pourrait être compromise en raison de l'insuffisance de la ressource hydrique, rapporte l'Express de Madagascar. Le fleuve Ivondro qui accueille l'infrastructure risque fort de ne pas être alimenté comme il faut par ses affluents que sont les fleuves Onibe, Namandrahana et Ivoloïna entre autres.

En effet ces fleuves qui constituent le réseau hydraulique de la région d'Atsinanana découlent de la forêt du Corridor d'Ankeniheny Zahamena (CAZ) qui subit actuellement d'importants stress. Elle est en effet victime d'un défrichement massif auquel s'ajoute une extraction minière illicite.

« L'écosystème est menacé et voit sa couverture forestière se réduire à vue d'œil. La dis-

parition progressive des forêts a pour conséquence la raréfaction des pluies. Les rivières voient ainsi leur débit diminuer considérablement et par conséquent, leur force », affirme Lionel Armando Tezena, le directeur régional de l'Environnement et du développement durable pour Atsinanana.

Gwladys Johnson Akinocho

**WESTERN
UNION**

WUSM

MONEY TRANSFER

La Chambre d'appel de la CPI modifie les conditions de mise en liberté de MM. Gbagbo et Blé Goudé

Aujourd'hui, 28 mai 2020, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour ») a décidé de rejeter la requête de la Défense de M. Gbagbo demandant à la Chambre de réexaminer son arrêt lui accordant, ainsi qu'à M. Blé Goudé, une mise en liberté conditionnelle. La Chambre d'appel a toutefois décidé de revoir les conditions de mise en liberté. Cette décision ne concerne pas l'appel contre l'acquiescement de MM. Gbagbo et Blé Goudé.

La Chambre d'appel a noté que la Défense de M. Gbagbo n'avait pas démontré d'erreur manifeste de raisonnement, ni que des circonstances particulières justifiaient le réexamen de l'arrêt.

La Chambre d'appel a toutefois décidé de réexaminer la nécessité de maintenir les conditions imposées à la mise en liberté des deux personnes acquittées et a décidé de révoquer les conditions suivantes : (1) Ne pas se déplacer en dehors des limites de la municipalité

dans laquelle ils résident dans l'État d'accueil, à moins d'y avoir été expressément autorisés au préalable par la Cour ; (2) Remettre au Greffe toutes les pièces d'identité dont ils disposent, en particulier leur passeport ; (3) Se présenter chaque semaine auprès des autorités de l'État d'accueil ou auprès du Greffe ; (4) Se conformer à toute autre condition raisonnable imposée par l'État dans lequel ils seront libérés. Les autres conditions restent en vigueur. La Chambre a ajouté que MM. Gbagbo et Blé Goudé se conformeront à toutes les ordonnances de la Cour.

Decision on counsel for Mr Gbagbo's request for reconsideration of the 'Judgment on the Prosecutor's appeal against the oral decision of Trial Chamber I pursuant to article 81(3)(c)(i) of the Statute' and on the review of the conditions on the release of Mr Gbagbo and Mr Blé Goudé

Contexte : Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I, à la majorité, Mme la juge

Herrera Carbuca joignant une opinion dissidente, a acquitté M. Gbagbo et M. Blé Goudé de toutes les charges de crimes contre l'humanité prétendument perpétrés en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Une décision dûment motivée a été rendue par écrit le 16 juillet 2019. L'Accusation a fait appel de cette décision.

Le procès dans cette affaire s'était ouvert le 28 janvier 2016 pour des charges de crimes contre l'humanité (meurtre, viol, autres actes inhumains ou – à titre subsidiaire – tentative de meurtre, et persécution) prétendument perpétrés dans le contexte des violences post-électorales en Côte d'Ivoire entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011.

S'agissant de la présente décision, le 1er février 2019, à la suite d'un appel du Procureur contre la décision orale de la Chambre de première instance I du 16 janvier 2019 ordonnant la mise en liberté sans conditions des personnes acquittées, la Chambre d'appel a rendu son arrêt sur la question, dans lequel elle a modifié la décision orale et imposé un certain nombre de conditions à la mise en liberté de MM. Gbagbo et Blé Goudé. Le 7 octobre 2019, le Conseil de M. Gbagbo a demandé à la Chambre d'appel de reconsidérer son arrêt et d'ordonner la mise en liberté immédiate sans conditions de M. Gbagbo. Une audience sur cette question a été tenue par la Chambre d'appel le 6 février 2020.



Compétitions interclubs : La Fémafoot dans l'embarras

Les Fédérations africaines de football viennent d'être sommées par la Caf de la situer quant à l'issue de leurs compétitions locales au plus tard ce mardi 5 mai. Un véritable casse-tête pour la Fédération malienne de Football (Fémafoot).



Les compétitions nationales et internationales de football sont à l'arrêt un peu partout en raison du Coronavirus. Face à cette situation d'inertie qui risque d'impacter sur la saison prochaine, la Confédération africaine de Football (Caf) a demandé à ses associations membres de la situer par rapport à la situation actuelle de leur championnat et

coupe nationale qualificatifs pour les compétitions interclubs de la Caf. Dans une correspondance adressée à ses homologues secrétaires généraux de Fédération, Abdelmounaim Bah a déclaré que "vue des circonstances actuelles, nous souhaitons connaître la situation actuelle de votre championnat, coupe locale (classement, numéro de

match manquant etc.) ainsi que les stratégies que vous envisagez d'appliquer afin de finaliser vos compétitions qu'elles soient terminées ou annulées".

Pour une correspondance envoyée le 26 avril, le secrétaire général intérimaire de la Caf dit attendre la réponse au plus tard ce mardi 5 mai en vue de l'élaboration du planning du prochain exercice : "Nous serions ravis de recevoir votre réponse d'ici le 5 mai 2020 afin de nous permettre de mettre en place un plan pour l'organisation de nos compétitions interclubs pour la saison prochaine".

Au niveau de la Fédération malienne de Football, une décision unanime pourrait être difficilement prise surtout compte tenu de la particularité du championnat qui se joue cette saison en deux poules. Cet état de fait rend difficile la désignation d'un champion avant le terme du championnat dans la mesure où le Djoliba AC et le Stade malien de Bamako sont respectivement leaders de leur poule alors qu'il reste encore la phase Carré d'AS du championnat à l'issue de laquelle le classement final devrait être établi.

La question que l'on se pose est de savoir qui envoyer en Ligue des Champions et qui en Coupe de la Confédération et avec quels arguments. La coupe du Mali étant également suspendue à l'étape des 16es de finale.

A rappeler que depuis 3 saisons, le Mali n'a que deux places africaines (au lieu de 4 places) dont l'une pour la Ligue des Champions (le Champion) et l'autre pour la Coupe de la Confédération (le vainqueur de la Coupe du Mali).

■ **Alassane Cissouma**



Bélier (21 mars - 19 avril)

La routine au travail vous ira très bien. Vous pourrez accomplir des tâches en pensant à autre chose, d'autant plus que des tensions dans votre activité vous useront moralement. Vous devrez vous détacher mentalement d'un stress qui ne sera pas le vôtre.

Le refus d'un prêt ou d'un découvert risquera de faire capoter votre projet. Vous devrez trouver un plan B, mais en cette période estivale, vous ne trouverez pas grand monde pour fixer un rendez-vous financier. Vous ferez tout pour obtenir un délai.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aurez bien moins la cote qu'hier ! Mars opposé à la Lune vous rend impatient et renforce les mauvais aspects du carré à Uranus. Inutile de vous énerver après les autres, surtout pour une erreur ou un oubli que vous avez vous-même commis.

Inutile de chercher à révolutionner vos finances aujourd'hui, ça ne donnera rien. Le mieux est de faire avec ce que vous avez, les opérations financières nouvelles seront bien trop risquées. Souvenez-vous qu'il vaut toujours mieux tenir que courir...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Une nouvelle orientation professionnelle pourrait vous intéresser. Acceptez toutes les pistes de réflexion que l'on vous présente. Un entretien avec un collègue chevronné peut vous apporter un éclairage appréciable et susciter un déclic dans la carrière.

Le salaire s'envole dans différentes dépenses. Vous réalisez combien votre générosité cause un déséquilibre financier. Vous espérez obtenir un meilleur salaire à l'avenir pour retrouver une aisance matérielle. En attendant, la prudence est de mise.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les discussions que vous aurez achopperont sur des questions d'organisations et de répartitions des rôles. Vous ne vous efforcerez plus de manager les susceptibilités. Vous ne craignez plus de déranger l'ordre établi ni de bousculer les idées.

Il ne sera pas question de flamber votre argent. Placer des euros sans être certain de récolter au moins votre mise vous semblera un pari trop risqué. Et comme vous n'aurez pas l'esprit joueur, tenter votre chance en investissant peu vous ennuiera.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous devez ralentir la cadence, car on vous demande de fournir beaucoup de choses en un minimum de temps et cela vous impose des délais de travail trop courts. Du stress est inévitable et il ne favorise guère une bonne productivité professionnelle.

Il est conseillé de ne pas trop craquer devant les articles désirés. Vous pourriez passer la journée à fantasmer et à finalement cesser d'acquiescer plusieurs articles. Vos achats compulsifs commencent à se calmer pour adopter une sagesse nécessaire.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous ne ménagerez pas vos efforts ce mercredi et vous serez capable de traiter un bon nombre de tâches en un temps record. Ce sera l'occasion de rattraper le retard accumulé et même de prendre de l'avance sur un dossier important qui vous a été confié.

L'état de vos comptes ne réclame pas votre attention. Prudent et bon gestionnaire, vous avez parfaitement géré vos finances jusque-là, vous avez une vue nette de votre budget et rien ne va venir perturber cet équilibre. Vous pouvez tranquillement occuper votre temps de d'autres domaines.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous pourriez perdre patience et ne pas laisser passer une chance. Une opportunité se présente et vous donne l'occasion de changer de service ou de fonction. Un remplacement soudain et débouchant sur du long terme peut incarner cette chance inattendue.

La prudence est encore conseillée, vous ne pouvez pas vous offrir des loisirs comme bon vous semble, par crainte plutôt que par manque de fonds. La stabilité matérielle est pourtant présente, mais vous avancez avec des craintes de manquer de trésorerie.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous tirez un bilan positif des actions menées jusqu'ici. Vous occuperez le terrain en maîtrisant votre sujet et en prenant des initiatives efficaces. Vous pariez sur de bonnes relations professionnelles pour transmettre vos idées sans les imposer.

Que vous soyez chez vous ou sur un lieu de villégiature, vous aurez des frais que vous n'aurez pas comptés dans la gestion de votre budget. En voyant le montant qui vous semblera astronomique, vous regretterez votre insouciance financière de la veille.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Ne tendez pas le bâton pour vous faire battre ! Éloignez-vous des ragots, tournez votre langue sept fois dans votre bouche avant de vous exprimer, car la configuration astrale ne plaide pas en faveur d'une communication positive !

Vos finances sont attaquées par plusieurs dissonances astrales. Il est essentiel que vous gardiez un œil bien ouvert sur vos dépenses. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut vous engager dans une affaire financière. Ne signez rien !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Même si tout n'avance pas comme vous le voulez, vous aurez l'endurance et la volonté de ne pas relâcher vos efforts. Cette attitude pourrait s'avérer payante si vous cherchez un emploi. Les recruteurs apprécieront votre détermination et votre engagement.

Ne prenez pas de risques aujourd'hui. La Lune trouble Pluton et pourrait fausser votre jugement. Vous manquez d'intuition et vous lancez dans une opération financière des plus hasardeuses. Avant de foncer, n'hésitez pas à vous faire conseiller par un professionnel de confiance.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des relations intéressantes vous entraînent vers de nouveaux horizons et vous éprouvez le désir de prendre un virage dans l'activité. Il peut s'agir d'un changement de secteur. La routine vous a un peu lassé et un sursaut de renouveau vous accompagne.

Vous aimerez gagner plus pour vivre avec un confort que vous espérez. Des achats peuvent concerner des produits pour l'habitation. L'envie de refaire votre garde-robe fait partie des dépenses possibles. Vos frais se font au gré de vos souhaits du moment.



Poisson (19 février - 21 mars)

Si vous avez des actions à entreprendre, ce sera le moment. Uranus encouragera vos initiatives en vous mettant sur de nouvelles pistes et en activant votre réseau d'influence. Attention toutefois à ne pas vous mettre en tort vis-à-vis de votre hiérarchie.

Jupiter apportera une bouffée d'oxygène à vos finances par des engagements susceptibles de générer plus de revenus dans l'avenir. Cela prendra du temps, ce sera évident. Une fois vos jalons posés, vous semblerez déterminé à défendre vos intérêts.

Promo Box Wifi 4G



Jusqu'à 32 appareils
connectés en simultané

15 Go
offerts



-50%
sur les frais de
la Box



Jusqu' au 31 mai 2020

De l' Internet très haut débit à domicile à partir de **9 500 FCFA/mois**
avec des forfaits allant **jusqu'à 100 Go***

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official